



Conseil régional du Centre- Val de Loire  
9, rue Saint Pierre-Lentin  
CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18  
[www.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.regioncentre-valde Loire.fr)

## Délibération de la Commission Permanente

**CPR N° 19.02.31.03**

### **OBJET : Direction de l'Agriculture et de la Forêt - CAP FILIERES Révision du CAP Arboriculture 3<sup>ème</sup> génération Approbation d'un avenant Modification de délibération antérieure**

La Commission Permanente du Conseil régional réunie le **08 février 2019** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération DAP n° 18.05.09 du 18 octobre 2018 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu la délibération DAP n° 16.01.02 du 4 février 2016 approuvant le règlement financier ;

Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

Vu la délibération CPR n° 16.08.31.75 du 21 octobre 2016 adoptant le programme agricole ;

Vu l'avis favorable émis par la commission « Développement Economique, Economie Sociale et Solidaire, Agriculture, Transfert de Technologie » lors de sa réunion du 1er février 2019 ;

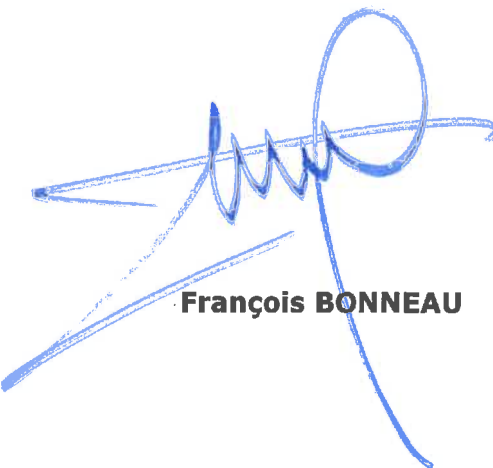
Considérant que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre des CAP FILIERES ;

### **DECIDE**

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise en place du CAP Arboriculture 3<sup>ème</sup> Génération (**annexe 1**), les fiches révisées (**annexe A**) et le budget prévisionnel révisé (**annexe B**).
- de modifier en conséquence la délibération du 21 octobre 2016 (CPR 16.08.31.75)

- d'habiliter le Président du Conseil régional à signer l'ensemble des actes afférents à cette opération dont cet avenant.

**Le Président du Conseil régional,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned above the name François BONNEAU.

**François BONNEAU**

**SIGNE ET AFFICHE LE : 08 février 2019**

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.



**AVENANT n°1 AU CONTRAT D'APPUI AU PROJET ARBORICULTURE  
3<sup>ème</sup> Génération**

**Entre,**

**La Région Centre-Val de Loire**, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117 - 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 8 Février 2019 (CPR n°19.02.31.03), ci-après dénommée « La Région »,

**d'une part,**

et

**La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire**, Siret n°18450013000028, ayant son siège situé Cité de l'Agriculture, 13 avenue des droits de l'homme, 45921 ORLEANS Cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Jean-Pierre LEVEILLARD,

Et

**IdFeL VAL DE LOIRE**, association, Siret 77531815700036, ayant son siège situé 12 avenue Joxe 49109 Angers Cedex 2, représentée par Monsieur Jean-Louis MOULON, son Président,

**d'autre part,**

**VU** le plan de développement rural (PDR) Centre Val de Loire validé par la Commission Européenne le 07/10/2015,

**VU** les Lignes directrices 2014/C 204/01 de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020

**VU** le régime notifié SA.50388 (2018/N) aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire

**VU** le régime cadre notifié SA 39677 (2014/N) "Aides aux actions de promotion des produits agricoles"

**VU** le Règlement exempté (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne

**VU** le régime d'aides exempté n° SA 41075 (2015/XA), relatif aux aides aux actions de promotion en faveur des produits agricoles pour l'année 2015, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ».

**VU** le régime d'aides exempté n° SA 40833 (2015/XA), relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ».

**VU** le régime cadre exempté de notification n° SA 40957 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2020

**VU** le régime d'aides exempté n° SA 40979 (2015/XA), relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

**VU** le Budget régional et ses éventuelles décisions modificatives,

**VU** la délibération DAP n°16.01.02 du 04 février 2016 approuvant le règlement financier de la Région

**VU** la délibération DAP n° 18.05.09 du 18 octobre 2018 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission permanente,

**VU** la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

**VU** la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole,

**VU** la délibération de la CPR du Conseil régional n° 15.06.31.57 du 19 juin 2015 adoptant le programme relatif au CAP Arboriculture 3,

### **Il a été convenu ce qui suit,**

#### **Article 1**

Les fiches et le budget modifiés sont présentés en annexes A et B.

**L'article 4** relatif au **budget** est modifié comme suit :

La Région affecte une subvention globale maximum de **1 683 375 € maximum (1 388 375 €** au titre de la politique agriculture et **295 000 € au titre du FEADER)** pour la réalisation du programme Arboriculture 3<sup>ème</sup> Génération révisé.

Les fiches actions révisées (annexe A) et le tableau récapitulatif en annexe B présentent par volet les actions révisées et opérations éligibles à une aide régionale.

**L'article 5** relatif aux « **engagements des crédits pour le CAP Arboriculture 3<sup>ème</sup> Génération** » est modifié comme suit

L'engagement des crédits se fait opération par opération après délibération de la Commission permanente régionale ou du comité de programmation FEADER. Pour chaque projet prévu, la décision de financement de la Région pourra intervenir selon les modalités d'application définies en Commission permanente régionale ou du PDR (plan de développement rural).

#### Versement des crédits

Les modalités de versements seront précisées dans chaque délibération.

Le comptable assignataire pour les crédits de la Région est le payeur régional du Centre – Val de Loire.

#### **Article 3 :**

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Orléans, le 8 février 2019  
en 3 exemplaires originaux

Pour le Président du Conseil Régional  
Et par délégation  
Le Vice Président

Le Président de la Chambre Régionale  
d'Agriculture du Centre-Val de Loire

Harold HUWART

xxxxxx

Le Président d'IDfel VAL DE LOIRE

Jean-Louis MOULON

Plan d'actions de la filière Arboriculture en région  
Centre – Val De Loire  
Révision des fiches actions à mi-parcours



---

STRATÉGIE ET PLAN D' ACTIONS DE LA  
FILIÈRE ARBORICULTURE  
EN RÉGION CENTRE – VAL DE LOIRE

---

Révision à mi-parcours



## **STRATÉGIE ET PLAN D' ACTIONS DE LA FILIÈRE ARBORICULTURE**

CAP Filière Arboriculture 3<sup>e</sup> génération

Le Conseil régional Centre-Val de Loire, la Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire et IDfel Val de Loire se sont engagés conjointement le 21 octobre 2016 dans un programme d'actions « CAP filière » en faveur de l'arboriculture en région Centre-Val de Loire.

Après la mise à jour de la situation de la filière (cf. note de révision du diagnostic) et la réalisation du bilan de mi-parcours (cf. tableau bilan mi-parcours), le document suivant précise la poursuite et/ou l'évolution des actions programmées pour les deux années restantes.

### **Les enjeux et les axes stratégiques de la filière régionale Arboriculture sont inchangés : poursuite de la dynamique engagée à travers le CAP filière**

Compte-tenu des éléments du diagnostic révisé, les membres du comité de filière réunis en juillet 2018, ont évalués que les enjeux identifiés comme prioritaires pour la filière en 2016 sont toujours d'actualité :

#### **◆ Développer les marchés**

- Satisfaire le consommateur du local au « bout du monde »
- Reprendre des positions à l'international
- Développer de nouveaux marchés
- Améliorer les facteurs concurrentiels (renouvellement des vergers, maintien de l'investissement dans la technique, innovation, organisation marchés, RH, installation...)

#### **● Répondre aux attentes sociétales (dans la société civile)**

- Poursuivre l'amélioration des pratiques agro-écologiques
- Améliorer la relation avec la société civile
- Installer une relation de confiance
- Impliquer l'ensemble des acteurs de la filière
- Communiquer

#### **◆ Répondre aux enjeux sociaux (dans les entreprises)**

- Renouveler les générations
- Installer des jeunes
- Rendre les métiers de la filière attractifs
- Améliorer les conditions de travail

Si des problématiques nouvelles ont pu apparaître depuis le lancement du projet, elles s'intègrent dans les 3 enjeux précédemment cités. Les axes stratégiques de la filière restent alors, eux-aussi, inchangés :

**Axe 1 :** « Rendre la filière plus compétitive afin de pérenniser les entreprises»

**Axe 2 :** « Rendre la filière plus attractive pour renouveler les générations»

**Axe 3 :** « Entretenir une dynamique de filière»

## PROGRAMME D' ACTIONS DE LA FILIÈRE ARBORICULTURE

### Révision à mi-parcours

Axe 1 : « Rendre la filière plus compétitive afin de pérenniser les entreprises»

Action 1.1 : Définir un positionnement stratégique selon les marchés - **action arrêtée**

Action 1.2 : Définir les besoins et organiser la réponse pour l'approvisionnement local de toute structure - **action modifiée**

Action 1.3 : Accompagner les entreprises sur le marché de l'export - **action modifiée**

Action 1.4 : Accompagner un groupe de producteurs dans une démarche de diversification en vue de structurer une filière - **action modifiée**

Action 1.5 : Accompagner les producteurs bios dans la structuration de leur filière

Action 1.6 : Favoriser l'évolution des pratiques grâce à l'expérimentation

Action 1.7 : Transfert des compétences acquises à la Morinière et d'échange d'informations

Préambule aux aides aux investissements

Action 1.8 : Accompagner la rénovation variétale des vergers

Action 1.9 : Accompagner la protection des vergers pour sécuriser la production

Action 1.10 : Accompagner les investissements des producteurs de fruits - **action modifiée**

Action 1.11 : Consolider les supports d'expérimentation pour développer la capacité d'innover

Action 1.12 : Développer les partenariats de La Morinière et améliorer les dispositifs de diffusion

Action 1.13 : Intégrer le changement climatique dans les décisions des chefs d'entreprises - **action nouvelle**

Axe 2 : « Rendre la filière plus attractive pour renouveler les générations»

Action 2.1 : Faciliter la reprise et le renouvellement des générations - **action modifiée**

Action 2.2 : Adapter les formations des salariés aux besoins des entreprises - **action modifiée**

Action 2.3 : Améliorer les conditions de travail, répondre aux impératifs sanitaires et sociaux et réduire la pénibilité

Action 2.4 : Les actions de communication de la filière

Axe 3 : « Entretenir une dynamique de filière»

Action 3.1 : Piloter le projet de filière



<b>Projet Filière Arboriculture 2016-2020</b>	
<b>Axe 1 : « Rendre la filière plus compétitive afin de pérenniser les entreprises »</b>	
<b>Action 1.1 : « Définir un positionnement stratégique selon les marchés »</b> Sous-action Conquête de nouveaux débouchés par l'innovation	
<b>action arrêtée à mi-parcours</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	Une des deux principales voies de maintien de la compétitivité, en dehors de l'optimisation des coûts de revient, passe par un meilleur ciblage des marchés en cohérence avec des stratégies marketing et commerciales solides.
<b>2. Objectifs action</b>	<p>Cette action doit conduire à une stratégie de compétition par la différenciation. Les nouveaux business models devront principalement s'appuyer sur de nouvelles propositions de valeur client, et le plus possible dans une logique d'unicité.</p> <p>Cette action vise donc à aider les entreprises à <b>innover dans la segmentation de marché, de produits y compris les produits transformés, ou encore de services</b>, sur des segments de marchés classiques ou inédits.</p> <p>Cette démarche doit aussi permettre d'identifier des modèles de valorisation plus porteurs, apporteurs de valeur ajoutée supplémentaire, nouveaux ou de compléments aux producteurs.</p>
<b>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><u>Etat des lieux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Constat 2016 sur les marchés</b> : mise à jour de l'étude de marché réalisée en 2011 par la stagiaire Melle Coffi Di Gleize. Envoi par la CRAC d'un questionnaire aux anciens répondants de l'enquête pour évaluer les évolutions et grandes tendances sur chacun des segments de marchés.</li> <li>• <b>Validation professionnelle de la démarche avec les principaux metteurs en marché</b> (services marketing et commerciaux) pour vérifier l'adéquation avec leurs besoins et enjeux en termes d'analyse stratégique des marchés. <b>2 options possibles</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>RDV individuels avec OP et indépendants (RDV physiques ou téléphoniques) pour capter sous confidentialité les besoins individuels et construire le plan d'actions collectif</b></li> </ul> </li> </ul> <p><u>Analyse stratégique des marchés</u></p> <p><i>A l'issue de la première étape, et en fonction des besoins, le groupe de travail pourra être accompagné par un coach en business ou en stratégie d'entreprise, ou un expert en innovation alimentaire et en marketing, identifié par VEGEPOLYS. Cet accompagnement sera réalisé lors de la révision à mi-parcours.</i></p> <p>A partir de l'étude actualisée et de la définition des besoins des principaux metteurs en marché, le coach engagera une analyse stratégique de ces marchés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Décryptage des attentes consommateurs</b> Des focus groupes (solicitation de clients par segments de marchés) seraient proposés pour déterminer le potentiel des différents marchés et la réaction des consommateurs. Ces enquêtes qualitatives permettent de révéler les besoins latents pour mieux innover et d'identifier les pistes de création de valeur perçue supérieures aux offres actuelles. Cette action étudiera également l'intérêt des consommateurs pour un approvisionnement régional.</li> </ul>

	<p><u>Innovation et positionnement stratégique</u></p> <p>Suite à ces focus groups, des pistes seront proposées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sur les débouchés existants</b> : là où les concurrents sont moins présents et où leur modèle est fragile. S'en déduira la façon de positionner stratégiquement nos offres face à cette concurrence.</li> <li>• <b>Exploration de couples produits innovants &amp; services/marchés, y compris sur des usages non alimentaires des fruits</b> : en réalisant une analyse comparative de la valeur d'usage entre les produits existants ou innovants et les offres de substitution. Cette démarche plus prospective tend à plutôt créer de nouvelles solutions sur des besoins latents.</li> <li>• <b>Innovation dans la segmentation du marché</b> : le travail consistera à identifier les différentes manières de segmenter différemment le marché (finalité client, l'usage, la valeur perçue, comportement d'achat, géographique..), Les approches « non-clients » et « nouveaux marchés » peuvent aussi permettre d'identifier des freins sous-estimés ou au contraire très forts, et d'envisager des solutions inédites.</li> </ul> <p><i>Ces deux sous-actions, comme elles s'inscrivent dans la stratégie d'entreprise, seront donc traitées <b>sous un angle méthodologique et de veille d'idées et de prospective.</b></i></p> <p>A l'issue de cette action collective, les entreprises pourront poursuivre par le développement de projets privés individuels ou collaboratifs avec les structures d'accompagnement en région, dont VEGEPOLYS.</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	VEGEPOLYS
<b>5. Indicateurs de résultat et indicateurs de suivi</b>	<p>L'action du CAP Filière doit permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la mise en place de groupes projets d'entreprises sur les nouvelles approches des marchés et les solutions à élaborer</li> <li>• l'émergence de projets privés innovants collaboratifs ou individuels</li> </ul> <p>Actualisation de l'étude des circuits de commercialisation Nombre de metteurs en marché participant au groupe de travail</p>
<b>6. Calendrier de mise en oeuvre</b>	2017-2018
<b>7. Pilote de la mise en oeuvre de l'action</b>	VEGEPOLYS
<b>8. Partenariat</b>	Metteurs en marché
<b>9. Coût</b>	<p>Etape 1 « <u>Etat des lieux</u> » - VEGEPOLYS :</p> <p>2 options à trancher</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• RDV face à face : estimation 6 jours (soit 2 700 €)</li> </ul> <p>Etape 2 « <u>Analyse stratégique des marchés</u> » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• coaching en innovation via un prestataire, 40 000 €.</li> <li>• suivi VEGEPOLYS : identification coach, suivi des ateliers et adéquation des livrables. estimation 8 jours soit 3600 €</li> </ul>
<b>10. Aide régionale sollicitée</b>	<b>Le Conseil régional n'est plus sollicité sur cette action.</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	<i>Bien valider avec les metteurs en marché, lors des entretiens individuels que les 50% restants de l'accompagnement par le consultant seront à leur charge.</i>

<b>Projet Filière Arboriculture 2016-2020</b>	
<b>Axe 1 : « Rendre la filière plus compétitive afin de pérenniser les entreprises »</b>	
<b>Action 1.2 : « Définir les besoins et organiser la réponse pour l'approvisionnement local des opérateurs »</b>	
<b>action modifiée à mi-parcours</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>Indéniablement les filières alimentaires <b>vont vivre dans les années le choc de tendances</b> apparemment contradictoires mais qui ne <b>seront que le reflet d'une évolution et surtout d'une complexification</b>.</p> <p>Les consommateurs sont à la fois de plus en plus en <b>aspiration de local</b>, à la fois de plus en plus <b>interdépendants</b> avec le monde. Il s'agit d'une lame de fond qui va fortement impacter les filières alimentaires, c'est un enjeu des années à venir, une opportunité.</p> <p>Il s'agit d'être proactif sur les projets territoriaux car <b>de nouvelles formes de coopération public – privé territoriales vont se développer</b> : infrastructures logistiques, unités de transformation partagées, conditions d'accès aux financements publics, conditions d'accès aux marchés publics. Ces coopérations concerneront tous les niveaux du millefeuille territorial : municipalités, intercommunalités, pays, départements, régions.</p> <p><b>Les territoires ne possèdent pas ou peu d'information sur les flux alimentaires entrants et sortants.</b> Cette demande n'est pas encore suffisamment appréhendée (volumes, qualité des produits et prix d'entrée sur le marché...) et la réponse à cette demande n'est pas organisée aujourd'hui.</p> <p>La région Centre-Val de Loire lance une action sur la restauration collective pour caractériser l'offre avec un objectif d'approvisionnement local plus important dans les restaurants scolaires.</p> <p>En parallèle, un travail avec les grossistes régionaux a été initié dans le précédent CAP. Il consistait à identifier leurs besoins en produits locaux pour répondre à leurs clients et à les mettre en relations avec des producteurs régionaux dans l'objectif d'un partenariat commercial.</p> <p>Pour répondre aux besoins du marché, des outils de transformation locaux ou de plateforme logistiques pourront être identifiés.</p>
<b>2. Objectifs action</b>	<p>Créer de la valeur ajoutée pour les producteurs de fruits régionaux Répondre aux besoins des opérateurs (collectivités, IAA, grossistes...)</p>
<b>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>1- Cartographier les besoins et les pratiques actuelles des opérateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ définir la liste des opérateurs intéressés par un approvisionnement local en s'appuyant sur les réseaux existants (ARIAC, CMA, CRCI, Bio Centre, Signature C du Centre).</li> <li>→ mettre en place une enquête pour appréhender les besoins des opérateurs intéressés et leur approvisionnement actuel.</li> <li>→ élaborer un plan d'actions adapté à chacun des opérateurs pour mettre en adéquation l'offre et la demande.</li> <li>→ élaboration d'outils de communication</li> </ul> <p><b>2- Action spécifique envers la collectivité Région (restauration scolaire)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ capitalisation sur les travaux issus des services internes de la Région et des éléments de l'étude sur « La caractérisation de l'offre régionale »,</li> <li>→ mettre en place des groupes de réflexion sur l'organisation des producteurs pour fournir ces circuits de proximité en fruits frais ou transformés (1 dans le 18, 37 et 45)</li> <li>→ mettre en relation les producteurs avec l'aval avec une phase test d'approvisionnement local (par exemple avec des lycées).</li> <li>→ élaboration d'outils de communication</li> </ul> <p><b>3- Action spécifique grossistes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ suivi de l'augmentation du volume et de la contractualisation avec des producteurs locaux (suivi du respect des éléments de la charte) par des entretiens pour renforcer l'action avec les grossistes partants</li> <li>→ point d'étape tous les 6 mois (le 1<sup>er</sup> aura lieu en août 2016 pour définir leurs besoins)</li> <li>→ élargir cette démarche à d'autres grossistes régionaux</li> <li>→ organisation d'une réunion par an entre grossistes et producteurs (par bassin de vie)</li> <li>→ élaboration d'outils de communication</li> </ul> <p><b>4- Suivi annuel de l'évolution du volume d'approvisionnement local sur les différentes cibles</b></p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	CRA-CVL
<b>5. Indicateurs de résultat et indicateurs de suivi</b>	<p>Augmenter la part d'approvisionnement local chez les opérateurs du territoire</p> <p>volumes commercialisés par les nouvelles actions mises en place nombre de contrats conclus entre les opérateurs et producteurs régionaux</p>

CAP ARBORICULTURE 3<sup>ème</sup> génération 2016-2020 - Annexe A

<b>6. Calendrier de mise en oeuvre</b>	2016-2020
<b>7. Pilote de la mise en oeuvre de l'action</b>	Chef de file : CRA CVL
<b>8. Partenariat</b>	CAs, CMA, CCI, ARIAC, Bio Centre, Centréco... Groupes PRDAR 321 « circuits de proximité » et « filières »
<b>9. Coût</b>	<p>1- Action envers les opérateurs (2017-2020)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps d'animation générale CRA-CVL 15 jrs x 550 €/j = 8 250 € maximum</li> <li>• Frais divers (réunions..) : 4 000 €</li> <li>• Mise en place du plan d'actions CRA-CVL : 30 jrs x 550 €/j = 16 500 € maximum</li> </ul> <p>2- Action spécifique envers la collectivité Région (2017-2020)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps d'animation générale CRA-CVL : 15 jrs x 550 €/j = 8 250 € maximum</li> <li>- Animation des groupes : 10j/an par groupe = 40jrs x3 x 550 €/j = 66 000 € maximum</li> </ul> <p>3- Action spécifique grossistes (2017-2020)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps d'animation générale CRA-CVL 32jrs x 550 €/j = 17 600 € maximum</li> <li>• Frais divers (réunions...) : 2 000 € x 4 = 8 000 €</li> </ul> <p>4 – Elaboration d'outils de communication : 20 000 €</p> <p>Total = 148 600 €</p>
<b>10. Aide régionale sollicitée</b>	Le Conseil régional n'est plus sollicité sur cette action. Prise en charge dans le cadre des initiatives départementales.
<b>11. Participation autres financeurs</b>	

<b>Projet Filière Arboriculture 2016-2020</b>	
<b>Axe 1 : « Rendre la filière plus compétitive afin de pérenniser les entreprises »</b>	
<b>Action 1.3 : « Accompagner les entreprises à l'export »</b>	
<b>action modifiée à mi-parcours</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>L'exportation est nécessaire à la filière arboriculture de la région. Elle permet de valoriser des qualités ou des calibres moins bien ou non valorisables sur le marché français. Par ailleurs, le potentiel de production de la région est très nettement supérieur au potentiel de consommation des marchés de proximités, ce qui assure un débouché à la production. Enfin, le maintien de l'emploi ne peut se faire qu'en préservant les parts de marché à l'export.</p> <p>L'exportation est une opportunité pour l'arboriculture de la région</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Le marché export mondial progresse de 3% par an.</li> <li>⇒ Si la France et la région ne font que maintenir leur rang, cela nécessitera malgré tout une augmentation des surfaces plantées et des emplois induits</li> </ul> <p>Pour être compétitives, les entreprises arboricoles doivent proposer des variétés en adéquation avec les marchés visés. Elles utilisent ainsi les résultats des expérimentations réalisées et doivent renouveler leur verger en conséquence. L'expérimentation, la rénovation de vergers, l'investissement dans du matériel sont autant de facteurs essentiels pour être compétitifs à l'export.</p> <p>Suite au choix du Royaume-Uni de quitter l'Union Européenne, il s'avère indispensable pour la filière de connaître précisément les conséquences de ce Brexit.</p>
<b>2. Objectifs action</b>	<p>Permettre aux entreprises de la région positionnées sur l'export d'être compétitives au regard des coûts de main d'œuvre, des contraintes réglementaires... et de proposer des variétés en adéquation avec les marchés visés.</p> <p>Permettre aux producteurs qui le souhaitent de se positionner sur ce marché en toute connaissance de cause.</p>
<b>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Expérimentation – cf Action A1.6</li> <li>2- Rénover les vergers – cf Action A1.8</li> <li>3- Etude par un stagiaire sur les conséquences du Brexit sur la filière Arboriculture en région Centre-Val de Loire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaire des travaux existants sur la nature et l'ampleur des conséquences (procédures administratives, droits de douane, ..)</li> <li>• Enquête auprès des opérateurs positionnés sur ce marché</li> <li>• En fonction des résultats des 2 premières étapes, un plan d'actions pourra être défini par un consultant</li> </ul> </li> <li>4- Accompagnement des stations de stockage-conditionnement dans leurs investissements</li> </ol>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	CRA-CVL
<b>5. Indicateurs de résultat et indicateurs de</b>	<p>Augmenter les volumes commercialisés sur l'export</p> <p>Evolution des volumes commercialisés sur ce secteur</p>

<b>suivi</b>	
<b>6. Calendrier de mise en oeuvre</b>	2017-2020
<b>7. Pilote de la mise en oeuvre de l'action</b>	IDFEL – CRA CVL
<b>8. Partenariat</b>	
<b>9. Coût</b>	3 - Stagiaire : 6 mois x 550€ + frais de déplacement = 4 500 € Encadrement du stagiaire : 10 jrs x 550€/j = 5 500 € maximum Consultant : 10 000 €
<b>10. Aide régionale sollicitée</b>	L'accompagnement des stations de stockage – conditionnement dans leurs investissements se fera à travers l'intervention de la DISDI (Direction de l'Industrie)  3- 50 % du coût du stagiaire soit 2 250 € 50 % du temps d'encadrement soit 2 750 € 50 % du coût du consultant soit 5 000 €  Soit 10 000 €
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Interprofession

<b>Projet Filière Arboriculture 2016-2020</b>	
<b>Axe 1 : « Rendre la filière plus compétitive afin de pérenniser les entreprises »</b>	
<b>Action 1.4 : « Accompagner un groupe de producteurs dans une démarche de diversification en vue de structurer une filière »</b>	
<i>action modifiée à mi-parcours</i>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	Certains arboriculteurs produisent et commercialisent de façon individuelle. Ils ressentent aujourd'hui le besoin de s'organiser pour mieux maîtriser leur prix de vente et assurer leur pérennité. C'est le cas des producteurs de cerises, aujourd'hui, mais d'autres producteurs pourraient être concernés ensuite.
<b>2. Objectifs action</b>	Créer et/ou organiser la structuration de nouvelles filières de l'acte de production à celui de commercialisation.
	<p><b>Structuration de filière :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• définir un groupe de producteurs qui souhaitent s'engager dans une démarche collective et les règles de fonctionnement.</li> <li>• définir la typologie du produit (volumes, calibre, mode de conduite, systèmes de production, outil de conditionnement et/ou transformation, communication, marketing, packaging...)</li> <li>• définir le modèle de commercialisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• structuration et organisation commerciales (choix de la structure juridique, des règles de fonctionnement)</li> <li>• choix du mode de commercialisation (embauche d'un commercial, travail avec des partenaires déjà identifiés...)</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Expérimentation : cf action A1.6</b></p> <p><b>Investissements : cf actions A1. 8, A1.9 et A1.10</b></p> <p>Si les acteurs, « concentrés » sur un territoire donné souhaitent se fédérer collectivement, l'accompagnement (animation, structuration, communication, investissements...) pourra se faire via le CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) dans le cadre du dispositif « filière locale ».</p> <p>Si les acteurs, géographiquement proches ne souhaitent pas se structurer collectivement, leurs investissements pourront être accompagnés financièrement par la ligne « diversification » des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale.</p> <p>Si de nouvelles productions, dispersées sur le territoire régional voyaient le jour, l'accompagnement pour les investissements se ferait sur la partie diversification des CRST et celui pour l'animation se ferait via le CAP'filière.</p> <p><i>Cette structuration ne pourra être accompagnée financièrement par la Région qu'à la condition qu'il y ait au moins 4 acteurs dans la démarche.</i></p>
<b>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	Valoriser une image régionale sur un produit de qualité Pérenniser des surfaces arboricoles Maintenir une dynamique d'emplois Créer ou structurer une filière Maintenir une diversité de paysage
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	CRA-CVL
<b>5. Indicateurs de résultat et indicateurs de suivi</b>	Valoriser une image régionale sur un produit de qualité Pérenniser des surfaces arboricoles Maintenir une dynamique d'emplois Créer ou structurer une filière

	<p>Maintenir une diversité de paysage</p> <p>Surfaces concernées Mise en place du groupe Définition de la typologie des produits Tonnages commercialisés</p>
<b>6. Calendrier de mise en oeuvre</b>	2016-2020
<b>7. Pilote de la mise en oeuvre de l'action</b>	CRA CVL - IDFEL
<b>8. Partenariat</b>	CA - COVETA - Bio Centre - IDFEL
<b>9. Coût</b>	<p>A titre d'exemple, la filière cerise estime le coût de sa structuration à 186 500 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation : 30 jours x 550 €/j = 16 500 € maximum</li> <li>• Investissement dans une calibreuse + hydrocooling : 150 000 € (cf fiche-action 1.10)</li> <li>• Prestation structuration juridique : 10 000 €</li> <li>• Prestataire designer, marketing : 10 000 €</li> </ul> <p>Dans le cadre du CAP (2 projets accompagnés) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• animation : 60 jours x 550 €/j = 33 000 € maximum</li> <li>• prestation structuration juridique : 20 000 €,</li> <li>• prestataire designer, marketing : 20 000 €,</li> </ul> <p>soit un coût de 73 000 €</p>
<b>10. Aide régionale sollicitée</b>	<p><b>2 projets accompagnés dans le cadre du CAP (Noix et Fruits à coque), avec pour chacun des projets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>animation : 30 jours x 550 €/j = 16 500 € pris en charge à 50%, soit 8 250 € maximum</b></li> <li>• <b>prestation structuration juridique : 10 000 € pris en charge à 50%, soit 5 000 €</b></li> <li>• <b>prestataire designer, marketing : 10 000 € pris en charge à 50%, soit 5 000 €</b></li> </ul> <p><b>Enveloppe régionale pour les 2 projets : 36 500 €</b></p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Union Européenne dans le cadre de la mesure 16.1 PEI et 16.23 GIEE Producteurs



<b>Projet Filière Arboriculture 2016-2020</b>	
<b>Axe 1 : « Rendre la filière plus compétitive afin de pérenniser les entreprises »</b>	
<b>Action 1.5 : « Accompagner les producteurs bios dans la structuration de leur filière »</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>La mise en place d'un conseil en AB nécessite des méthodes spécifiques qui intègrent des dimensions propres telles que la volonté d'autonomie technique et économique des agriculteurs au sein d'une approche système. Ces spécificités rendent difficile son intégration dans les formes habituelles d'intervention des conseillers et plaident pour un conseil spécialisé qui prenne en compte la dynamique propre à l'AB qui en fait un projet socio-économique plus qu'un projet technique.</p> <p>Après plusieurs années de proposition d'un appui technique en production biologique sous un format « conventionnel » au sein de différentes structures (Chambres d'agriculture, GDAF, COVETA), et d'une animation filière par Bio Centre, les professionnels constatent que la formule d'un conseiller non spécialisé en arboriculture bio, dissocié d'une animation filière, ne répond pas aux attentes des arboriculteurs Bio (enquête Bio Centre 2015).</p> <p>Parallèlement, la station expérimentale de La Morinière mène des essais en arboriculture bio et anime un groupe d'arboriculteurs bio (sur l'expérimentation) depuis de nombreuses années.</p> <p>Partant de ce bilan et de ces constats, Bio Centre va porter une mission d'accompagnement collectif spécialisé en arboriculture bio, en collaboration avec la station de La Morinière, ainsi que les partenaires qui le souhaiteront (GAB, Chambres d'agriculture, COVETA, privés...).</p>
<b>2. Objectifs action</b>	<p>Favoriser le développement des cultures fruitières en AB grâce à un accompagnement technique, économique et social des producteurs, en collectif et en individuel, en créant une mission d'accompagnement spécialisé en arboriculture biologique en lien avec la station de la Morinière.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en œuvre une prestation d'accompagnement et d'échanges satisfaisante pour les arboriculteurs bio</li> <li>- constituer un réseau de 7 exploitations arboricoles Bio en première année et augmenter à 10 adhérents au bout de 4 ans</li> <li>- gagner en autonomie financière sur cette mission au fil des années en augmentant le nombre d'adhérents, en développant des prestations et en participant à des projets interrégionaux tels que des projets CASDAR</li> <li>- permettre aux arboriculteurs non bios de bénéficier <ul style="list-style-type: none"> <li>o de conseils alternatifs via la diffusion d'un bulletin/d'une newsletter bio à tous.</li> <li>o des expériences des arboriculteurs bios locaux via un recueil des savoir-faire</li> </ul> </li> <li>- ne pas dissocier l'accompagnement technique de l'accompagnement filière, ni de l'expérimentation</li> </ul>
<b>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p>Une commission d'arboriculteurs bio de Bio Centre donnera chaque année les orientations précises de la mission et vérifiera qu'elles sont mises en œuvre. Cette mission d'accompagnement en arboriculture représentera l'équivalent d'un mi-temps réparti sur Bio Centre et la station expérimentale de La Morinière. Bio Centre pourra faire appel à des prestataires sur certaines actions. Elle sera divisée en 2 volets : un volet prestation et un volet services à l'ensemble de la filière arboricole du Centre-Val de Loire.</p>

	<p><b><u>Volet Prestation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <u>accompagner collectivement un groupe d'arbo bio du Centre pour échanger entre eux régulièrement, et se former :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ sur des thématiques économiques, organisationnelles, réglementaires, de mise en marché ou autre...et faire le lien avec les attentes des opérateurs et des consommateurs (Bio Centre)</li> <li>○ <u>et</u> sur des thématiques techniques en lien avec les travaux de la Morinière, (10j/an mis à disposition de Bio Centre)</li> </ul> </li> <li>✓ <u>accompagner individuellement des producteurs bio sur des thématiques techniques:</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ développer localement des compétences techniques de pointe sur l'arboriculture biologique et faire remonter les problématiques à travailler à la Morinière</li> <li>○ réaliser 3 à 6 visites annuelles par producteur (technicien de la Morinière mis à disposition de Bio Centre : de 18j en 2017 à 30j en 2020)</li> <li>○ faire le lien avec l'accompagnement collectif</li> </ul> </li> </ul> <p><b><u>Volet service à la filière :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ participer à l'élaboration et aux suivis des stratégies de la filière arboricole régionale (Bio Centre)</li> <li>✓ organiser une concertation entre conseillers locaux de différents réseaux en arboriculture et faire bénéficier toute la filière de l'expertise bio : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ organiser des événements (1 voyage d'étude en Europe chaque année, 2 démonstrations sur 4 ans, 1 journée filière bio en année 3) (Bio Centre et la Morinière)</li> <li>○ rédiger et diffuser des bulletins/newsletter en arbo bio : en lien avec le BSV, les observations locales au sein du groupe d'arboriculteurs bio, restitution de journées techniques ITAB-CTIFL-FNAB-Agence Bio-Chambres d'agriculture...si possible diffusé à tous les arboriculteurs du Centre Val de Loire</li> <li>○ réaliser et diffuser un recueil des savoir-faire régionaux en arboriculture bio (Bio Centre et la Morinière : diffusion en 2017, puis en 2020)</li> <li>○ organiser des formations (Bio Centre, 3 formations par an)</li> <li>○ coordonner ces actions entre le COVETA, les chambres d'agriculture, les GAB, Bio Centre, La Morinière, privés...</li> </ul> </li> <li>✓ développer les productions fruitières de diversification en lien avec les attentes du marché <ul style="list-style-type: none"> <li>○ réaliser une étude sur cette filière : besoins/offre/freins/actions à mener</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Au total, cela représenterait 1/3 d'ETP.</b></p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Bio Centre
<b>5. Indicateurs de résultat et indicateurs de suivi</b>	<p>Nombre d'arboriculteurs et surfaces accompagnés collectivement et individuellement</p> <p>Taux de satisfaction des producteurs sur les prestations développées (ont elles favorisé le développement de leur exploitation ?)</p> <p>Nombre d'actions collectives réalisées</p> <p>Nombre de bulletins/newsletter bio diffusés</p> <p>Réalisation d'un recueil des savoir-faire locaux en arboriculture bio</p> <p>Nombre de formations et de participants aux formations</p> <p>Nombre de réunions de conseillers et compte-rendu</p> <p>Réalisation d'une étude sur les productions fruitières de diversification</p>

<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2016-2020 2017 : 7 adhérents, 2018 : 9 adhérents, 2019 : 10 adhérents, 2020 : 10 adhérents
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Bio Centre
<b>8. Partenariat</b>	la Morinière, le Coveta, les chambres d'agriculture, les GAB
<b>9. Coût</b>	<p>Calculé à 500 €/j</p> <p><u>Volet prestation</u> : prestation de la Morinière 100% autofinancée, animation de Bio Centre (PM crédit d'animation de Bio Centre)</p> <p><u>Volet service à la filière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Suivi projet de filière, formation, organisation d'un voyage d'étude et coordination : sur crédits d'animation de Bio Centre et de la Morinière</li> <li>○ Rédaction de bulletins : 65 jours (5j en 2016, 15j en 2017, 15j en 2018, 15j en 2019, 15j en 2020) + 4 000 €, soit 36 500 €</li> <li>○ Recueil de savoir-faire : 25 jours (7j en 2016, 8j en 2017, 10j en 2020) + 6 000 €, soit 18 500 €</li> <li>○ Etude filière Bio Centre : (6 mois d'élève ingénieur en 2018, 6000 € + 10j d'encadrement de Bio Centre), soit 11 000 €</li> </ul> <p>Soit 66 000 €</p>
<b>10. Aide régionale sollicitée</b>	<p>- Volet Prestation : pas de financements régionaux sur l'accompagnement individuel. Les actions collectives, si elles sont conformément avec le projet associatif de Bio Centre pourront être financées au travers de l'aide apportées par la Région à Bio Centre (crédit d'animation).</p> <p>- Volet service à la filière : Si les actions présentées sont en conformité avec le projet associatif de Bio Centre, elles seront financées au travers de l'aide apportée à Bio Centre par la Région.</p> <p>- Prise en charge du coût du stagiaire : 50 % du coût soit 3 000 €.</p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	L'autofinancement de la partie prestation sera assuré par les producteurs. Ils contribueront à hauteur de 1250 €/an/exploitation au volet prestation ainsi que les fonds Vivea.

<b>Projet Filière Arboriculture 2016-2020</b>	
<b>Axe 1 : « Rendre la filière plus compétitive afin de pérenniser les entreprises »</b>	
<b>Action 1.6 : « Favoriser l'évolution des pratiques grâce à l'expérimentation »</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>Les programmes d'expérimentation reposent sur la prise en compte de l'évolution de la réglementation, des marchés, des attentes environnementales et sociétales et des besoins des producteurs.</p> <p>Ils s'inscrivent donc dans une approche de moyen terme nécessitant des moyens techniques et des compétences en perpétuelle évolution, mais aussi prenant en compte l'évolution des métiers arboricoles (production, services, distribution, nouveaux produits ou usages). Ils ont pour objectif de préparer les facteurs clés techniques indispensables à la compétitivité des entreprises et à la pérennité de la filière.</p>
<b>2. Objectifs action</b>	Développer un programme d'expérimentation ambitieux avec l'objectif de produire des fruits de qualité dans le cadre de la triple performance (économique, social et environnement). Il sera décliné, à chaque fois que nécessaire avec une double porte d'entrée selon le marché visé ; circuits de proximité, centrales nationales et/ou exportation.
<b>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p>La Commission d'Orientation des Programmes de La Morinière propose annuellement son programme d'expérimentation au Comité de Filière qui priorisera les actions à aider dans le cadre du CAP.</p> <p>Les actions d'expérimentation portées par les différents organismes seront présentées et validées en comité de filière.</p> <p>Les thématiques d'expérimentation prioritaires pourront être les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Caractérisation des nouvelles variétés en portes-greffes</li> <li>• Conduite de l'arbre visant à améliorer la productivité qualitative</li> <li>• Protection phytosanitaire en priorisant autant que possible les alternatives aux traitements chimiques</li> <li>• Mécanisation : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Amélioration des conditions de travail,</li> <li><input type="checkbox"/> Amélioration de la compétitivité qualitative</li> <li><input type="checkbox"/> Intégration des nouvelles technologies</li> </ul> </li> <li>• Conservation</li> <li>• Test de filets Insectproof pour lutter contre <i>Drosophila suzuki</i></li> <li>• .....</li> </ul>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Station de la Morinière CA 41 CA 45
<b>5. Indicateurs de résultat et indicateurs de suivi</b>	<p>Maintien de la technicité et de la compétitivité des entreprises arboricoles en région Centre-Val de Loire par l'obtention et la diffusion aux arboriculteurs de solutions pour faire face à l'évolution des problématiques.</p> <p>Développement de la technicité et de la compétitivité des entreprises arboricoles en Région Centre Val de Loire par la production de références techniques et de solutions pour faire face à l'évolution des problématiques.</p>

	<p>Nombre d'actions d'expérimentation menées chaque année et financées dans le cadre du CAP.</p> <p>Nombre de techniciens destinataire des résultats d'essais.</p>
<b>6. Calendrier de mise en oeuvre</b>	2016-2020
<b>7. Pilote de la mise en oeuvre de l'action</b>	<p>Les expérimentations seront mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit sur la station de la Morinière (pommes, poires)</li> <li>• soit chez les producteurs avec un appui technique de la Station de la Morinière, à la demande et en collaboration avec les partenaires (Chambre d'agriculture 45 et COVETA) (cerise)</li> </ul> <p>Autres partenaires pour noix et noisettes</p>
<b>8. Partenariat</b>	
<b>9. Coût</b>	<p>La Morinière engage chaque année des programmes d'expérimentation pour un montant d'environ 1 750 000 € sur les espèces pomme, poire, cassis et groseille, soit 8 750 000 €.</p> <p>CA 45 /COVETA : 7 300 € d'expérimentation annuelle (celle de 2016 porte sur les drosophiles) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ingénieur : 10j x 550€/jour = 5 550 € maximum</li> <li>• technicien : 5 j x 350€/jour= 1 750 €</li> </ul> <p>soit 29 200 € pour les 4 ans</p> <p>Expérimentation noix (41) : 25 000 €</p>
<b>10. Aide régionale sollicitée</b>	Enveloppe régionale : <b>750 000 €</b> sur 5 ans pour l'ensemble de l'expérimentation
<b>11. Participation autres financeurs</b>	<p>Conseils Régionaux : Pays de la Loire, Nord Pas de Calais Picardie, Aquitaine Limousin Poitou Charente</p> <p>ONEMA</p> <p>CASDAR</p>

<b>Projet Filière Arboriculture 2016-2020</b>	
<b>Axe 1 : « Rendre la filière plus compétitive afin de pérenniser les entreprises»</b>	
<b>Action 1.7 : « Transfert des compétences acquises à La Morinière et dans le cadre de l'expérimentation régionale »</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>La station d'expérimentations de la Morinière produit de nombreux résultats et référence qu'il faut pouvoir transférer le plus directement, précisément et rapidement possible vers les producteurs. Plusieurs vecteurs de diffusion sont utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ le réseau des techniciens conseil membres actifs des groupes techniques animés par la station/.</li> <li>⇒ le site internet</li> <li>⇒ L'alimentation de la base Oryx</li> <li>⇒ les présentations et communications lors des colloques et salons</li> <li>⇒ la publication, tous les deux ans d'une brochure synthétisant l'ensemble des résultats de la station</li> <li>⇒ les journées techniques ouvertes aux producteurs.</li> </ul> <p>La Morinière bénéficie d'un fort pouvoir d'attractivité envers tous les arboriculteurs, qui répondent en général présents en nombre lors des visites organisées par la station. Dès lors, les communications directes aux producteurs, brochure et journée technique sont coûteuses à mettre en œuvre.</p>
<b>2. Objectifs action</b>	Mettre à disposition des producteurs les références acquises lors de l'expérimentation.
<b>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p>a) Organisation d'une journée technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Identification, approche et travail en lien avec les intervenants techniques les plus pertinents.</li> <li>⇒ Préparation des présentations,</li> <li>⇒ Accueil des intervenants et calage des interventions</li> <li>⇒ Organisation matérielle de la journée,</li> <li>⇒ Communication autour de la journée</li> </ul> <p>b) Brochure des résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Rassembler les documents présentant les résultats obtenus.</li> <li>⇒ Synthèse des principaux résultats d'essais,</li> <li>⇒ Rédaction de la brochure</li> <li>⇒ Mise en page et impression</li> <li>⇒ Diffusion</li> </ul>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Station de la Morinière
<b>5. Indicateurs de résultat et indicateurs de suivi</b>	<p>Augmenter le taux de diffusion des résultats auprès des arboriculteurs.</p> <p>Nombre de participants aux journées techniques          Nombre de brochures diffusées          Nombre de nouveaux producteurs attirés par ces outils de diffusion</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2016-2020
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	La Morinière

<b>8. Partenariat</b>	
<b>9. Coût</b>	a) 20 000 € par journée et par an b) 22 000 € par brochure tous les 2 ans Soit 124 000 € sur la période 2017/2020
<b>10. Aide régionale sollicitée</b>	Actions qui seront obligatoirement soutenues dans le cadre de la mesure TO.1.2 du FEADER <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Taux d'aide publique</u> : 100% des dépenses éligibles retenues</li> <li>• <u>Le montant minimum d'aide publique mobilisé par dossier déposé par le bénéficiaire est de 6 250 €.</u></li> </ul> Le taux de cofinancement du FEADER est de 80 % du montant d'aides publiques accordées sur le projet.  Enveloppe Région + FEADER : 100 000 € (20 000 € de la Région et, à titre indicatif, 80 000 € de FEADER)
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Union Européenne

<b>Projet Filière Arboriculture 2016-2020</b>	
<b>Axe 1 : « Rendre la filière plus compétitive afin de pérenniser les entreprises »</b>	
<b>Préambule aux aides aux investissements</b>	
<b>Contexte et problématique de la filière</b>	La filière fruits est particulièrement sujette aux aléas et exige une grande maîtrise technique. Par ailleurs, parfois sujets à critique, les modes de production doivent attester de pratiques toujours plus respectueuses de l'environnement.
<b>Objectifs action</b>	Les producteurs doivent disposer des données techniques les plus récentes et développer leur niveau de maîtrise technique tout en respectant autant que possible l'environnement.
<b>Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p>Les techniciens sont le relais entre l'expérimentation et les producteurs. Ils permettent de valoriser les résultats des études et de maintenir le niveau élevé de technicité des producteurs de la région.</p> <p>Il s'agit donc d'inciter les producteurs à faire appel aux services des techniciens de la filière en <b>conditionnant les aides aux exploitations à l'adhésion à 3 des 4 sources d'informations suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ la station d'expérimentation de La Morinière</li> <li>✓ l'AOP noix ou l'AOP cerise</li> <li>✓ un appui technique comprenant au moins : <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ une permanence téléphonique &amp; une diffusion d'informations techniques et des réunions techniques &amp; un suivi individuel : au moins 2 visites individuelles (sauf fruits rouges)</li> </ul> </li> <li>✓ <b>un cahier des charges environnementales (au choix) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ « Vergers Ecoresponsables »</li> <li>⇒ GlobalGap</li> <li>⇒ Nuturne</li> <li>⇒ Cahier des charges distributeurs</li> <li>⇒ Agriculture Biologique</li> <li>⇒ PFI cerise</li> </ul> </li> </ul> <p><b><i>En cours de programme, de nouveaux cahiers des charges pourront être intégrés dans la liste après examen</i></b></p>
<b>Indicateurs de résultat et indicateurs de suivi</b>	<p>Améliorer ou maintenir la technicité des professionnels</p> <p>Soutenir les exploitations respectueuses de l'environnement</p> <p>Nombre d'adhérents à la station d'expérimentation : niveau technique moyen des adhérents, et plus largement des producteurs du bassin.</p> <p>Taux de certification Vergers Ecoresponsables / BIO : Part de la production sous labels reconnus</p>
<b>Mise en oeuvre</b>	Pièces justificatives à fournir lors d'une demande de subvention.
<b>Calendrier de mise en oeuvre</b>	2016-2020



<b>Projet Filière Arboriculture 2016-2020</b>	
<b>Axe 1 : « Rendre la filière plus compétitive afin de pérenniser les entreprises»</b>	
<b>Action 1.8 : « Accompagner la plantation et/ou la rénovation variétale des vergers»</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>La rénovation des vergers est une action structurante essentielle pour la pérennité de la filière. C'est un des éléments pour maintenir un verger qualitatif et compétitif.</p> <p>En 8 ans, plus de 300 ha ont été rénovés en région Centre-Val de Loire et la dynamique est au rendez-vous.</p> <p>Par ailleurs, la question de mettre en place un plan de relance spécifique du verger poire se pose. En effet, la production est en progression partout sauf en France et Angelys et Sweet Sensation sont deux nouveaux vecteurs intéressants.</p>
<b>2. Objectifs action</b>	Afin de maintenir et/ou développer la capacité de production des vergers régionaux tant sur le plan qualitatif que quantitatif, il est important que chaque producteur renouvelle régulièrement son verger voire plante de nouvelles variétés.
<b>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><u>Nature des productions</u> : pomme, poires, cerises, petits fruits (cassis, groseilles), noix et noisettes...</p> <p><u>Bénéficiaires</u> : producteurs indépendants ou organisés en OP</p> <p><u>Conditions d'accès aux aides</u> : voir fiche « préambule aux investissements » + avoir un projet d'investissement minimum de 3000 euros</p> <p><u>Aide aux investissements</u> : plantations nouvelles ou de rénovation variétale, les variétés aidées doivent appartenir à la fois à la liste établie annuellement par France Agrimer et à la liste définie par l'OP et le bassin Val de Loire. L'OP pourra fournir une liste plus restreinte de variétés à aider. Sauf impossibilité technique ou administrative, les vergers doivent obligatoirement être protégés contre le gel et la grêle, si le risque est avéré.</p> <p><u>Dépenses éligibles</u>: Fournitures, main d'œuvre et mécanisation opérationnelle (prestation sur facture ou forfait par ha) pour la préparation du sol (labour, apport fumier, herse, profilage), la désinfection, l'analyse du sol, la fumure de fonds, la mise en place des poteaux, l'ancrage, la pose 1er et 2ème fil, les plants, la plantation ou le sur-greffage, l'enherbement (semences), la taille, le palissage (uniquement la 1ère année de plantation), les traitements et le désherbage.</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Producteurs
<b>5. Indicateurs de résultat et indicateurs de suivi</b>	<p>Amélioration du taux de renouvellement des vergers en rapport avec le taux moyen</p> <p>Augmenter les surfaces</p> <p>Taux de renouvellement chiffrés par production</p> <p>Taux d'implantation de nouvelles variétés</p>
<b>6. Calendrier de mise en oeuvre</b>	2016-2020
<b>7. Pilote de la mise en oeuvre de l'action</b>	IDfel : centralisation des dossiers de demande d'aides Instruction FranceAgriMer
<b>8. Partenariat</b>	DRAAF, CRA-CVL

<b>9. Coût</b>	<p>316 ha répartis comme suit :</p> <p>250 ha de pommes et poires, à 25 000 € /ha, soit 6 250 000 €  40 ha noix ou noisettes à 4 000 € /ha, soit 160 000 €  16 ha cerises à 22 000 € /ha, soit 352 000 €  10 ha de petits fruits à 6 000 € /ha, soit 60 000 €</p> <p>soit, un budget global d'investissements prévisionnel de 6 822 000 €</p>
<b>10. Aide régionale sollicitée</b>	<p>Taux d'intervention : 10 % (calcul de la subvention sur la base de l'aide versée par FranceAgriMer)</p> <p>Intervention possible des Conseils départementaux qui auront conventionné avec la Région sur cette action.</p> <p>Enveloppe régionale : 230 000 €</p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	<p>Circulaire FAM rénovation des vergers INTV-SANAEI-2015-17 du 21 mai 2015 modifiée par celle INTV-SANAEI-2016-10 du 11 mars 2016.</p>

<b>Projet Filière Arboriculture 2016-2020</b>	
<b>Axe 1 : « Rendre la filière plus compétitive afin de pérenniser les entreprises»</b>	
<b>Action 1.9 : « Accompagner la protection des vergers pour sécuriser la production»</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>La production arboricole est soumise aux aléas climatiques. Afin de conserver voire de développer des débouchés commerciaux, les arboriculteurs doivent assurer une production homogène en qualité et quantité.</p> <p>Par ailleurs, les vergers sont confrontés régulièrement à des ravageurs (le plus récent étant la mouche Suzukii) pour lesquels l'interdiction de certaines molécules risque de conduire à des impasses techniques.</p> <p>Il est donc essentiel que les vergers soient protégés</p> <p>Selon l'enquête menée par IDFEL auprès des OP et adhérents, le taux de couverture de la région est de 74.2 %.</p>
<b>2. Objectifs action</b>	Sécuriser la production contre les aléas climatiques (gel, grêle, sécheresse..) et les ravageurs.
<b>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p>Aide aux investissements (<b>hors renouvellement</b>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• protection contre les aléas climatiques (filets paragrêles, protection contre le gel...)</li> <li>• protection contre les insectes (bâches, filets anti-insectes...) et autre prédateur non encore identifié (conséquence du changement climatique par exemple...)</li> </ul> <p><u>Bénéficiaires des protections aléas climatiques</u></p> <p><input type="checkbox"/> JA ou nouvel installé (moins de 5 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> pour toute nouvelle plantation</p> <p><u>Bénéficiaires des protections anti-ravageurs</u></p> <p><input type="checkbox"/> JA ou nouvel installé (moins de 5 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> pour les autres producteurs dont les vergers ont un taux de protection &lt; 50%</p> <p><input type="checkbox"/> pour toute nouvelle plantation</p> <p><u>Conditions d'accès aux aides</u> : voir fiche « préambule aux investissements »</p> <p><u>Nature des productions</u> : pommes, poires, cerises et petits fruits, autres productions non encore identifiées à ce jour</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Producteurs
<b>5. Indicateurs de résultat et indicateurs de suivi</b>	<p>Des outils de production performants sur l'ensemble de la Région</p> <p>Augmentation des taux de protection des vergers</p> <p>Surfaces protégées</p> <p>Part producteur indépendant / Part Organisations Professionnelles</p>
<b>6. Calendrier de mise en oeuvre</b>	2016-2020

<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRA-CVL : pré-instruction des dossiers dans le cadre du PCAE
<b>8. Partenariat</b>	
<b>9. Coût</b>	<p>Pommes / Poires : 250 ha à 15 000 €/ha, soit 3 750 000 €  Cerises : 10 ha à 60 000 €/ha, soit 600 000 € sur les 4 années  Petits fruits : 5 ha à 30 000 €/ha, soit 150 000 €  Soit un budget global d'investissements prévisionnels de : 4 500 000 €</p>
<b>10. Aide régionale sollicitée</b>	<p><b>Projets dont dépenses éligibles strictement supérieures à 10 000 €</b></p> <p>A- <u>Protections aléas climatiques (gel et grêle)</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• investissements éligibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>- systèmes de protection contre la grêle : filets anti-grêle</li> <li>- protection contre le gel : tours antigel</li> </ul> </li> </ul> <p><b><u>Deux dossiers maximum sur la durée du CAP, pas de plafond de dépenses éligibles.</u></b></p> <p>➤ <b><u>Pour les projets éligibles et sélectionnés au TO.51 « Anticipation des risques »</u></b> (en contrepartie du FEADER 2014-2020)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Montant d'aide publique minimum par dossier : 5 000 €</li> <li>• Taux de base d'aide publique (à parité Région / FEADER) : <b>20%</b></li> <li>• Majoration du taux de base : <ul style="list-style-type: none"> <li>+ <b>15 %</b> pour les <u>projets collectifs</u> (projet porté par des CUMA ou des GIEE)</li> <li>+ <b>10 %</b> pour les <u>projets innovants</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ systèmes de protection combinée : filet de protection contre le gel et la pluie en arboriculture (2 actions : protection contre le gel et diminution des besoins en intrants) ;</li> <li>➔ tout autre nouveau système de protection issu de l'expérimentation dans une station d'expérimentation (station d'expérimentation de la Morinière pour l'arboriculture) et / ou qui sera validé par le comité régional de filière.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p>B-<u>Protections anti-ravageurs</u></p> <p><i>1 dossier par CAP au maximum</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• investissements éligibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>• filets anti insectes</li> </ul> </li> </ul> <p><b><u>1 dossier maximum sur la durée du CAP, avec un plafond de dépenses éligibles de 90 000 €</u></b></p> <p>➤ <b><u>Pour les projets éligibles et sélectionnés au TO.41 « Investissements productifs dans les exploitations agricoles »</u></b> (en contrepartie du FEADER 2014-2020)</p>

	<p><u>Pour les investissements productifs (hors mise aux normes, hors CUMA)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Montant d'aide publique minimum par dossier : 5 000 €</li> <li>• Taux de base d'aide publique 20% (à parité Région / FEADER) : <b>20%</b></li> <li>• Bonifications (cumul max de 40% / 50% pour un JA ou une exploitation engagée en AB) : <ul style="list-style-type: none"> <li>+ <b>10%</b> pour les <u>bénéficiaires prioritaires</u> (JA <u>ou</u> exploitations engagées en AB <u>ou</u> dans un signe officiel de qualité).</li> <li>+ <b>10%</b> pour les <u>projets agro-écologiques</u> : opérations d'économie d'énergie <u>ou</u> de réduction des intrants</li> <li>+ <b>10%</b> sur les <u>territoires prioritaires</u> au regard des enjeux de réduction d'intrants.</li> <li>+ <b>10%</b> pour les <u>priorités régionales de développement rural</u> : nouveaux multiplicateurs de semences, places d'engraissement supplémentaire bovin viande, projet de création ou de rénovation en élevage porté par la filière Viandes Blanches.</li> </ul> </li> <li>• Majoration du taux de base bonifié (cumul max 75% d'aide publique): <ul style="list-style-type: none"> <li>+ <b>15 %</b> pour les projets collectifs portés par un GIEE.</li> <li>+ <b>10%</b> pour les opérations bénéficiant d'un soutien dans le cadre d'un PEI.</li> </ul> </li> </ul> <p><b><u>3) Pour les projets dont les dépenses éligibles sont supérieures à 10 000 € mais qui sont non retenus en contrepartie du FEADER (non éligibles ou non sélectionnés après instruction)</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du type d'opération concerné du PDR mais l'encadrement réglementaire est le régime SA 50388 (2018/N).</li> <li>• Taux aide + bonifications : 40 % maximum</li> </ul> <p><b>Enveloppe Région + FEADER : 200 000 € (120 000 € de la Région et, à titre indicatif, 80 000 € de FEADER)</b></p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Union Européenne dans le cadre des mesure TO 5.1 et mesure TO 41 Dans le cadre du PCAE

<b>Projet Filière Arboriculture 2016-2020</b>	
<b>Axe 1 : « Rendre la filière plus compétitive afin de pérenniser les entreprises »</b>	
<b>Action 1.10 : « Maintenir des outils de production performants »</b> <i>action modifiée à mi-parcours</i>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	Afin de répondre aux contraintes de marché et de rester compétitives, les entreprises de production de fruits sont obligées d'investir dans des équipements souvent onéreux.
<b>2. Objectifs action</b>	Permettre aux producteurs régionaux d'être les plus performants possibles pour répondre au marché et à l'évolution des conditions de production.
<b>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><u>Nature des productions</u> : pomme, poires, cerises, petits fruits, noix, noisettes et autres productions non connues à ce jour</p> <p><u>Conditions d'accès aux aides</u> : voir fiche « préambule aux investissements »</p> <p><u>Liste des investissements éligibles</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Matériel de conservation de récolte (thermothérapie, stockage froid...)</li> <li>- Calibreuses</li> <li>- Aide à la plantation hors espèce éligibles FAM</li> <li>- Nouveaux matériels issus d'une action collective du CAP ou des groupes opérationnels du PEI</li> <li>- Conditionneuse</li> </ul>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Producteurs
<b>5. Indicateurs de résultat et indicateurs de suivi</b>	<p>Conserver l'avantage compétitif de la Région Centre-Val de Loire en matière de production de fruits.</p> <p>Nombre de dossiers de demande déposés/ acceptés</p>
<b>6. Calendrier de mise en oeuvre</b>	2016-2020 (point sur la consommation de l'enveloppe à mi-parcours)
<b>7. Pilote de la mise en oeuvre de l'action</b>	CRA Centre-Val de Loire Instruction Région
<b>8. Partenariat</b>	
<b>9. Coût</b>	Coût investissements agriculteurs estimé : <b>800 000 €</b> sur les 4 années
<b>10. Aide régionale sollicitée</b>	<p><b>Un seul dossier pour la durée du CAP</b></p> <p>Le taux d'aide publique et les bonifications / majorations sont celles de chaque type d'opération du PDR et s'appliquent en fonction des investissements éligibles inscrits dans chaque CAP.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Projets dont dépenses éligibles strictement supérieures à 10 000 €</b></li> <li>➤ <b>Plafond des dépenses éligibles : 90 000 €</b></li> </ul> <p><b>1) Pour les projets éligibles et sélectionnés au TO.41</b> <b>« Investissements productifs dans les exploitations agricoles »</b> (en contrepartie du FEADER 2014-2020)</p>

	<p><u>Pour les investissements productifs (hors mise aux normes, hors CUMA)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de base d'aide publique 20% (à parité Région / FEADER) : <b>20%</b></li> <li>• Bonifications (cumul max de 40% / 50% pour un JA ou une exploitation engagée en AB) : <ul style="list-style-type: none"> <li>+ <b>10%</b> pour les <u>bénéficiaires prioritaires</u> (JA ou exploitations engagées en AB ou dans un signe officiel de qualité).</li> <li>+ <b>10%</b> pour les <u>projets agro-écologiques</u> : opérations d'économie d'énergie <u>ou</u> de réduction des intrants</li> <li>+ <b>10%</b> sur les <u>territoires prioritaires</u> au regard des enjeux de réduction d'intrants.</li> <li>+ <b>10%</b> pour les <u>priorités régionales de développement rural</u> : nouveaux multiplicateurs de semences, places d'engraissement supplémentaire bovin viande, projet de création ou de rénovation en élevage porté par la filière Viandes Blanches.</li> </ul> </li> <li>• <u>Majoration du taux de base bonifié</u> (cumul max 75% d'aide publique): <ul style="list-style-type: none"> <li>+ <b>15 %</b> pour les projets collectifs portés par un GIEE.</li> <li>+ <b>10%</b> pour les opérations bénéficiant d'un soutien dans le cadre d'un PEI.</li> </ul> </li> </ul> <p><b><u>2) ) Pour les projets dont les dépenses éligibles sont supérieures à 10 000 € mais qui sont non retenus en contrepartie du FEADER (non éligibles ou non sélectionnés après instruction)</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du type d'opération concerné du PDR mais l'encadrement réglementaire est le régime SA 50388 (2018/N).</li> <li>• Taux aide + bonifications : 40 % maximum</li> </ul> <p><b>Enveloppe Région + FEADER : 80 000 € (45 000 € de la Région et, à titre indicatif, 35 000 € de FEADER)</b></p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Union Européenne dans le cadre de la mesure TO 41 Dans le cadre du PCAE

<b>Projet Filière Arboriculture 2016-2020</b>	
<b>Axe 1 : « Rendre la filière plus compétitive afin de pérenniser les entreprises»</b>	
<b>Action 1.11 : « Consolider les supports d'expérimentation pour développer la capacité d'innover »</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>Considérant l'accélération du développement de nouvelles technologies (en lien avec les évolutions réglementaires) susceptibles de révolutionner l'appréhension et les solutions à apporter aux problèmes techniques,</p> <p>Considérant la mise en concurrence de plus en plus fréquentes entre stations dans le cadre des appels à projets,</p> <p>Les stations de recherche et d'expérimentation doivent sans cesse investir pour disposer des installations et équipements nécessaires à la mise en œuvre de programmes innovants, et pouvoir proposer de nouveaux services.</p>
<b>2. Objectifs action</b>	<p>Doter La Morinière des outils pour mettre en œuvre les expérimentations nécessaires afin de faire face aux prochains défis techniques et économiques de l'arboriculture.</p>
<b>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p>Le plan d'investissements de la période 2016 à 2020 vise, outre le maintien en état et l'actualisation des bâtiments et du parc de matériel, à doter la station de nouveaux atouts dans la compétition qui s'engage entre stations.</p> <p>Cette particularité induit forcément un niveau d'investissement élevé comparativement à ce qui peut être observé dans une exploitation arboricole classique.</p> <p>Les besoins identifiés au moment de la rédaction de cette fiche concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ La nécessité de trouver de nouvelles parcelles pour des essais de plantations sur « terres neuves ». L'idée est de constituer une réserve foncière de 5 à 10 ha pour pouvoir procéder à des échanges avec les voisins de la station pour maintenir la concentration des moyens sur un seul site.</li> <li>⇒ L'aménagement des bâtiments pour améliorer notre capacité d'accueil (en appui au développement de formations) et la sécurisation des matériels. Coûts d'études et de travaux</li> <li>⇒ Côté matériel, une station d'expérimentation doit être proactive et réactive face aux innovations technologiques. il est ainsi difficile d'établir à l'avance sur 4 ans une liste précise d'investissements sans prendre le risque de manquer les nouveautés émergentes prometteuses. Les programmes d'investissement feront donc l'objet d'une demande annuelle.</li> </ul>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Station de la Morinière
<b>5. Indicateurs de résultat et indicateurs de suivi</b>	<p>Doter La Morinière de l'équipement nécessaire pour rester dans la course des stations européennes de référence pour la pomme.</p> <p>Nature et montant des investissements réalisés</p> <p>Matériels nouveaux soit innovants soit liés à de nouvelles expérimentations ou thématiques.</p>
<b>6. Calendrier de mise en oeuvre</b>	2016-2020
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Station de la Morinière



<b>8. Partenariat</b>	
<b>9. Coût</b>	500 000 € sur 4 ans
<b>10. Aide régionale sollicitée</b>	<p>Le financement du programme d'investissements sera présenté dans le cadre du PCAE. Compte tenu des priorités et des taux d'aide du PCAE Région sur les stations régionales, la Région souhaite privilégier les investissements liés aux nouvelles expérimentations ou nouvelles thématiques. Ainsi, le montant d'aide lié à cette fiche sera limitant pour les investissements classiques présentés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dépenses éligibles supérieures à 10 000 €</b></li> </ul> <p><b><u>Pour les projets éligibles et sélectionnés au TO.41 « Investissements productifs dans les exploitations agricoles »</u></b> (en contrepartie du FEADER 2014-2020)  Pour les investissements productifs portés par les stations d'expérimentation ou de recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Montant d'aide publique minimum par dossier : 5 000 €</li> <li>• Taux de base d'aide publique (à parité Région / FEADER) : <b>40%</b></li> <li>• <u>Bonifications</u> (cumul max de 60%) : <ul style="list-style-type: none"> <li>+ <b>20%</b> pour les investissements liés à un projet d'un groupe opérationnel du PEI.</li> <li>+ <b>20%</b> sur les investissements liés à un projet collectif en lien avec les enjeux du CAP.</li> </ul> </li> </ul> <p><b><u>Pour les projets dont dépenses éligibles supérieures à 10 000 € mais non retenus en contrepartie du FEADER (moins de 100 points / montant aide publique minimum) mais éligibles au CAP arboriculture :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de base : <b>20 %</b></li> </ul> <p><b>Enveloppe Région + FEADER : 200 000 € (100 000 € de la Région et, à titre indicatif, 100 000 € de FEADER)</b></p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Union Européenne dans le cadre de la mesure TO 41 Conseil Régional Pays de la Loire sur programme 2015/2017

<b>Projet Filière Arboriculture 2016-2020</b>	
<b>Axe 1 : « Rendre la filière plus compétitive afin de pérenniser les entreprises»</b>	
<b>Action 1.12 : « Développer les partenariats de La Morinière et améliorer les dispositifs de diffusion et d'échange d'informations »</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>Le développement des partenariats est un enjeu fort pour une station d'expérimentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Etre au cœur d'un réseau d'échange d'information, en prise directe avec l'innovation d'où qu'elle vienne</li> <li>⇒ Augmenter les chances d'intégrer des projets collaboratifs intéressants</li> <li>⇒ Le réseau technique développée par et autour de La Morinière est considéré comme un point fort de notre territoire. Il s'appuie sur des supports de communication qui ont, non seulement fortement évolué ces dernières années, mais aussi fait évoluer le mode de fonctionnement et d'intégration des informations techniques par les techniciens et producteurs.</li> </ul>
<b>2. Objectifs action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Agir pour intégrer les réseaux d'émergence de projets</li> <li>b) Institutionnaliser les partenariats de la station</li> <li>c) Expertiser les dispositifs d'échanges d'informations actuels et les faire évoluer au regard des nouvelles opportunités.</li> <li>d) Consolider les outils de communication existants</li> </ul>
<b>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>c) Développer les participations et les prises de responsabilités dans les groupes d'émergence et les groupes opérationnels tant en France qu'au niveau européen, que cela soit directement, via Végépolys ou l'Areflh <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Participations et interventions dans des colloques et salons spécialisés</li> <li>⇒ Participation active aux groupes collaboratifs accessibles</li> <li>⇒ Renforcement de la capacité linguistique des ingénieurs et techniciens</li> </ul> </li> <li>d) Créer un club des partenaires de La Morinière pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Rendre visible les nombreux partenariats existants,</li> <li>⇒ Attirer de nouveaux partenaires</li> <li>⇒ Générer une ressource nouvelle</li> </ul> </li> <li>e) Expertise et adaptation des supports actuels de communication et de transfert par un étudiant stage ou alternant</li> <li>f) Institutionnaliser un évènement annuel, rendez-vous physique de la filière. En fonction des thématiques travaillées, et après validation avec le comité de filière, cette journée pourra être portée par La Morinière et/ou par d'autres structures en lien avec la Journée Filière. »</li> </ul>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Station de la Morinière
<b>5. Indicateurs de résultat et indicateurs de suivi</b>	<p>Augmenter le nombre d'implication dans des projets collaboratifs Augmenter le rayonnement technique de la station Elargissement du réseau technique et amélioration de sa réactivité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Nombre de projets collaboratifs dans lesquels La Morinière est impliquée</li> <li>b) Nombre de partenariat formalisés</li> <li>c) Nombre de contacts ou de messages</li> <li>d) Nombre de participants aux différents évènements</li> </ul>
<b>6. Calendrier de mise en oeuvre</b>	2016-2020

<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Station de la Morinière
<b>8. Partenariat</b>	
<b>9. Coût</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>c) Frais de déplacements à l'étranger, sur les salons professionnels, rendez-vous techniques de la filière et rencontres Areflh : 15 000 € annuels, soit 60 000 € sur les 4 années</li> <li>d) Animation d'un club de partenaire</li> <li>e) Expertises et adaptation des supports : coût stagiaire ou alternant 550 €/mois x6 mois plus frais de déplacement = 4 500 €</li> <li>f) Journées techniques : 20 000 € par journée, soit 80 000 € pour les 4 années – cf action A2.4</li> </ul>
<b>10. Aide régionale sollicitée</b>	<b>La Région n'est pas sollicitée sur cette action.</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	

<b>Projet Filière Arboriculture 2016-2020</b>	
<b>Axe 1 : « Rendre la filière plus compétitive afin de pérenniser les entreprises »</b>	
<b>Action 1.13 : « Intégrer le changement climatique dans les décisions des chefs d'entreprises »</b>	
<b>Nouvelle action à mi-parcours</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>Pleinement consciente des bouleversements du changement climatique et de la nécessité de s'y adapter, la filière arboriculture est en demande de références pour préparer l'avenir de ses entreprises.</p> <p>Les impacts sur les productions arboricoles vont résulter à la fois de la modification des facteurs climatiques locaux et de la vulnérabilité des systèmes de production.</p> <p>Afin de pouvoir définir des options d'adaptation possibles, il s'avère nécessaire de qualifier et de quantifier les incidences de ce changement climatique pour la région Centre-Val de Loire.</p>
<b>2. Objectifs action</b>	Réaliser une projection climatique pour un ensemble de sites représentatif de la production arboricole en Centre-Val de Loire.
<b>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Sélection des exploitations arboricoles pilotes, selon un gradient climatique et leur représentativité du point de vue des caractéristiques technico-économiques.</li> <li>2- Représentation et modélisation de l'évolution du climat à l'échelle des exploitations pilotes, puis extrapolation à l'échelle de leur territoire.</li> </ol>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Chambres d'agriculture
<b>5. Indicateurs de résultat et indicateurs de suivi</b>	<p>Donner une vision concrète aux arboriculteurs de l'évolution du climat à 2030 dans leurs territoires.</p> <p>Nombre de sites étudiés, livrable de modélisation</p>
<b>6. Calendrier de mise en oeuvre</b>	2019-2020
<b>7. Pilote de la mise en oeuvre de l'action</b>	Chambres d'agriculture
<b>8. Partenariat</b>	
<b>9. Coût</b>	<p>Chambres d'agriculture : 30 jours x 550 €/j, soit 16 500 € maximum</p> <p>CRA CVL : 10 jours d'animation x 550 € /j, soit 5 500 € maximum</p> <p>50% du coût de réalisation (30 jours) soit 8 250 € maximum</p>
<b>10. Aide régionale sollicitée</b>	Pour mémoire : animation CRA CVL financée dans la convention annuelle CRA CVL / Conseil régional.
<b>11. Participation autres financeurs</b>	

<b>Projet Filière Arboriculture 2016-2020</b>	
<b>Axe 2 : « Rendre la filière plus attractive pour renouveler les générations »</b>	
<b>Action 2.1 : « Faciliter la reprise des entreprises et accompagner techniquement les jeunes installés dans la phase post-installation »</b>	
<i>action modifiée à mi-parcours</i>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>En 2010, 56% des chefs d'exploitation arboricole étaient âgés de plus de 55 ans. D'ici 5 à 10 ans, de nombreuses entreprises seront à transmettre. Les problématiques de transmissions et d'installations sont donc à prendre en compte afin d'assurer la pérennité de la filière régionale.</p> <p><b>La transmission des exploitations se complexifie, en particulier à cause des capitaux de plus en plus importants liés à la spécialisation et l'agrandissement des exploitations.</b></p> <p>De plus, le repreneur doit posséder de compétences variées qui dépassent largement la seule technique : de gestion, de management, sociales, commerciales, juridiques, fiscales...</p> <p>Après de nombreuses années très difficiles limitant fortement les installations, il semble qu'un cycle plus vertueux soit à la veille de s'amorcer. Les candidats à la reprise de vergers recherchent souvent un appui technique initial que ne peuvent pas forcément leur proposer les techniciens dans le temps dont ils disposent ou pour un montant global raisonnable.</p>
<b>2. Objectifs action</b>	<p>Faciliter la transmission des entreprises arboricoles. Accompagner les repreneurs sur les aspects techniques en les engageant dans une logique de réflexion et d'appui technique qu'ils trouveront par la suite ou en parallèle auprès des conseillers existants. Créer un lien avec La Morinière dès l'installation.</p>
<b>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>1- Réalisation d'accompagnements Transmission</b> Cet accompagnement sera réalisé par un binôme associant des compétences de stratégie d'entreprise ou production et de transmission.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>1<sup>ère</sup> visite</b> et réalisation d'une synthèse par le <b>binôme de conseillers</b> : 1 conseiller d'entreprise ou production et 1 conseiller transmission (1 jr x2 = temps en entreprise et temps de préparation et de synthèse). <ul style="list-style-type: none"> <li>o <b>Constats, état des besoins, recueil d'information, travail sur la stratégie d'entreprise et sensibilisation, préfiguration d'un plan d'actions, ...</b></li> <li>o <b>Compte-rendu et échanges en binôme sur le plan d'action</b></li> </ul> </li> <li>- <b>2<sup>ème</sup> visite</b> par le <b>conseiller transmission</b> (0,5 jr). <ul style="list-style-type: none"> <li>o <b>Echange avec le chef d'entreprise sur les propositions d'actions et travail sur les suites à donner.</b></li> </ul> </li> <li>• <b>Suivi de mise en œuvre des démarches et suivi des réalisations, mise à jour du plan d'actions (au cours des 18 mois) par le conseiller transmission (0,5 jr).</b></li> <li>• <b>3<sup>ème</sup> visite ou contact (2 à 3 ans après) par le conseiller transmission (0,5 jr).</b></li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Bilan, vérification de la mise en place du plan d'action, point sur l'avancement des démarches.</li> </ul> <p>Soit au total 3,5 jrs dont 2,5 jrs pour le conseiller transmission et 1 jr pour le conseiller d'entreprise ou production.</p> <p>L'intervention du conseiller entreprises ou production sera à apprécier au cas par cas selon le besoin.</p> <p>2- Formation proposée essentiellement par les ingénieurs et techniciens de La Morinière</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Formations groupées sur problématiques clés à La Morinière</li> <li>○ Déplacement collectifs en vergers</li> <li>○ Quelques visites individuelles pour aider le jeune producteur dans ses orientations stratégiques et techniques</li> </ul>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	CAs
<b>5. Indicateurs de résultat et indicateurs de suivi</b>	<p>Maintenir le potentiel de la filière (en repérant les personnes suffisamment en amont pour qu'elles conservent les vergers) Permettre la transmission des entreprises arboricoles Maîtrise plus rapide des techniques de base et accélération de la viabilité économique des nouveaux installés.</p> <p>Nombre de jeunes engagés dans les formations-tutorat Nombre d'entreprises transmises Participation de professionnels arboricoles au groupe de travail régional « transmission-entreprises »</p>
<b>6. Calendrier de mise en oeuvre</b>	2016-2020
<b>7. Pilote de la mise en oeuvre de l'action</b>	<p>1- CA - Groupe régional Installation-Transmission</p> <p>1- IDFEL / La Morinière</p>
<b>8. Partenariat</b>	
<b>9. Coût</b>	<p>1- 10 accompagnements Transmission à 3,5 jrs x 550 €/j, soit 19 250 € maximum</p> <p>2- 20 000 €</p>
<b>10. Aide régionale sollicitée</b>	<b>1- Accompagnements Transmission pris en charge à 50 %, soit 9 625 € maximum</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	<p>Dispositif PIDIL puis AITA (Accompagnement à l'Installation, Transmission Agricole)</p> <p>Dispositif CAP INSTALLATION, Idée en campagne, Autofinancement des bénéficiaires</p> <p>Fonds VIVEA</p>

<b>Projet Filière Arboriculture 2016-2020</b>	
<b>Axe 2 : « Rendre la filière plus attractive pour renouveler les générations »</b>	
<b>Action 2.2 : « Améliorer l'adéquation entre les besoins des chefs d'entreprises et les profils des salariés »</b>	
<b>action modifiée à mi-parcours</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>La main d'œuvre saisonnière est un facteur de production clé de la filière fruits. Or les difficultés chroniques de recrutement et de gestion de la main d'œuvre sont un frein voire une menace pour la filière à moyen terme. Ces difficultés sont notamment dues à un déficit d'image et une mauvaise connaissance des métiers de la filière, la précarité de l'emploi, les problèmes de mobilité de la main d'œuvre et enfin à un manque de professionnalisme des recruteurs entraînant une mauvaise adéquation entre l'offre et la demande.</p> <p>La filière a un déficit de notoriété car ses métiers sont mal connus et mal considérés. Actuellement, il n'existe plus de formation arboricole en région Centre-Val de Loire.</p>
<b>2. Objectifs action</b>	Vérifier l'adéquation entre les besoins en emplois des chefs d'entreprises et l'offre de formation existante.
<b>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>1- Définir le gisement d'emplois (2017-2018) :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) enquête auprès des arboriculteurs de la région pour définir leurs besoins en emplois (nombre, CDD/CDI, niveau de qualification, échéances ...)</li> <li>2) définition de 4 à 6 profils-types</li> <li>3) vérification de l'adéquation entre les besoins et l'offre de formation existante (initiale ou continue)</li> </ol>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	CRA-CVL / GEHODES
<b>5. Indicateurs de résultat et indicateurs de suivi</b>	<p>Permettre aux entreprises de trouver des salariés avec les qualifications nécessaires Faire monter en compétences les salariés Améliorer la connaissance sur la filière et les opportunités d'emploi dans le secteur de l'arboriculture</p> <p>Résultats de l'enquête</p>
<b>6. Calendrier de mise en oeuvre</b>	2017-2018
<b>7. Pilote de la mise en oeuvre de l'action</b>	Chef de file : CRA CVL GEHODES
<b>8. Partenariat</b>	
<b>9. Coût</b>	1- 18 jours à 550 €/j = 9 900 € maximum (5 jours pour CA18/37 et 45 et 3 jours pour la CRA CVL)
<b>10. Aide régionale sollicitée</b>	<b>Prise en charge dans le cadre de la convention Région - CDA / CRA CVL</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	

<b>Projet Filière Arboriculture 2016-2020</b>	
<b>Axe 2 : « Rendre la filière plus attractive pour renouveler les générations »</b>	
<b>Action 2.3 : « Améliorer les conditions de travail, répondre aux impératifs sanitaires et sociaux et réduire la pénibilité »</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>La filière arboricole souffre d'une image parfois peu flatteuse en termes de conditions de travail (écarts climatiques, travail physique...) ce qui lui pose parfois quelques difficultés pour recruter (permanent ou saisonniers).</p> <p>L'amélioration des conditions de travail est un facteur incontournable pour rester compétitif et fidéliser la main d'œuvre. Les producteurs souhaitent donc aujourd'hui travailler sur ces axes pour trouver des solutions d'amélioration.</p>
<b>2. Objectifs action</b>	<p>Identifier les besoins des producteurs en termes de mécanisation</p> <p>Identifier des techniques et matériels émergents qui pourraient permettre d'améliorer les conditions de travail dans les métiers de l'arboriculture</p> <p>Contribuer au développement de ces matériels</p>
<b>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p>Cette action se déroulera en 2 temps, la première étant une phase collective d'émergence.</p> <p><i>En amont de la formation de ce groupe dédié, une action de sensibilisation doit être menée au sein des groupes existants : groupes techniques, OP.....</i></p> <p><u>Identification des besoins des producteurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- séquence de travail avec les producteurs animée par VEGEPOLYS</li> </ul> <p><u>Etat des lieux des outils existants, fabricant et services RetD</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- séquence de travail avec les producteurs animée par VEGEPOLYS</li> </ul> <p><u>Mise en perspective des besoins et des outils existants. Définition du (ou des) besoin(s) non couvert(s).</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- VEGEPOLYS</li> </ul> <p>A l'issue de cette étape, si un besoin émergeait, l'adhésion à VEGEPOLYS serait obligatoire pour pouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- définir les compétences nécessaires</li> <li>- rechercher les partenaires,</li> <li>- initier du co-développement</li> <li>-....</li> </ul> <p>Cet accompagnement de projets spécifiques d'automatisation pourra également s'inscrire dans un groupe opérationnel du PEI</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	VEGEPOLYS
<b>5. Indicateurs de résultat et indicateurs de suivi</b>	<p>De meilleures conditions de travail en entreprises, et des entreprises plus compétitives</p> <p>Une image de filière redynamisée</p> <p>1 journée filière dédiée à cette thématique (conditions de travail, mécanisation, robotisation..)</p>



	Nombre de producteurs Nombre de groupes constitués Nombre de projets aboutis
<b>6. Calendrier de mise en oeuvre</b>	VEGEPOLYS
<b>7. Pilote de la mise en oeuvre de l'action</b>	2016-2020
<b>8. Partenariat</b>	Filière
<b>9. Coût</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des besoins des producteurs : 3 jours</li> <li>- Etat des lieux des outils existants, fabricant et services RetD : 4 jours</li> <li>- Mise en perspective des besoins et des outils existants. Définition du (ou des) besoin(s) non couvert(s) : 3 jours.</li> </ul> <p>10 jours d'animation VEGEPOLYS à 450 €/j, soit <b>4 500 €</b></p>
<b>10. Aide régionale sollicitée</b>	VEGEPOLYS : prise en charge dans le cadre de la convention VEGEPOLYS-Région
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Union Européenne dans le cadre de la mesure 16.1 PEI et 16.23 GIEE

<b>Projet Filière Arboriculture 2016-2020</b>	
<b>Axe 2 : « Rendre la filière plus attractive pour renouveler les générations »</b>	
<b>Action 2.4 : « Les actions de communication de la filière »</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>La filière arboricole est une filière d'excellence en France mais plus particulièrement dans le Val de Loire avec des compétences reconnues nationalement à tous les niveaux, que cela soit pour la recherche, l'expérimentation, le niveau qualitatif en verger, la commercialisation et le niveau gustatif des produits.</p> <p>Cette réalité est malheureusement souvent inconnue du grand public abreuvé régulièrement de reportages alarmistes.</p> <p>Les Pommes du Val de Loire, et plus généralement, les Fruits et Légumes du Val de Loire bénéficient par ailleurs d'une image historiquement positive entretenue par la communication.</p>
<b>2. Objectifs action</b>	<p>Mieux communiquer sur les valeurs de l'arboriculture et valoriser l'image de la filière. Les valeurs porteuses de sens pour le public sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1-Origin Val de Loire – proximité, manger local</li> <li>2-Qualité et diversité des produits</li> <li>3-Rôle social de l'arboriculture</li> <li>4-Contribution environnementale de l'arboriculture</li> </ul>
<b>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>Producteurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Réflexion autour d'une charte de bonnes pratiques</li> <li>⇒ Sensibiliser les producteurs à la nécessité de communiquer positivement sur leur métier et leurs pratiques. Création d'un message commun et positif sur la filière régionale par un consultant.</li> </ul> <p><b>Grand public :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Portes ouvertes en exploitation et/ou à La Morinière,</li> <li>⇒ Salons : SIA, Gastronomie, Fruitlogistica</li> <li>⇒ Evènements : Printemps de Bourges, Cross, distributions gares, Vigne Vin Rando, ...</li> </ul> <p><b>Filière :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 1 journée signature en 2017</li> <li>⇒ Journée filière : 1/an pendant 4 ans à partir de 2017 (les thématiques seront proposées en comité de filière)</li> <li>⇒ 1 outil de communication pour la présentation du CAP</li> </ul>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	
<b>5. Indicateurs de résultat et indicateurs de suivi</b>	<p>Faire des acteurs de la filière des ambassadeurs du patrimoine « fruits » régionale.</p> <p>Faire connaître la filière</p> <p>Attirer des jeunes dans cette filière</p> <p>élaboration d'un message</p> <p>nombre de journées filière organisées</p> <p>nombre de participants</p>
<b>6. Calendrier de mise en oeuvre</b>	2017-2020

<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	IDFel La Morinière
<b>8. Partenariat</b>	CRA CVL, Chambres d'agriculture, COVETA, Bio Centre...
<b>9. Coût</b>	<p><b>1- Producteurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ chartes de bonnes pratiques : 3 000 €</li> <li>⇒ coût du consultant pour le message positif : 15 000 €</li> </ul> <p><b>2- Grand public</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ participation salons professionnels : 19 000 € par an, soit 76 000 €</li> <li>⇒ participation manifestations grand public : 11 000 € par an, soit 44 000 €</li> </ul> <p><b>3- Filière</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ coût journée signature: 12 000 €</li> <li>⇒ coût journée filière : <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ automatisation, robotisation = 8 000 €</li> <li>⇒ bio : 10jrs à 500 €/j + 5 000 € = 10 000 €</li> <li>⇒ 2 autres journées : 40 000 €</li> </ul> </li> <li>⇒ outils de communication présentation CAP+ supports de communication journée signature = 8 000 €</li> </ul>
<b>10. Aide régionale sollicitée</b>	<p><b>2- Grand public</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ participation salons professionnels et salons grand public : 50 % des actions de promotion menées par IDFel plafonnées à 8 000 € par an soit 32 000 €</li> </ul> <p><b>3- Filière : 50 % du coût hors temps de travail pour les journées filière (location salle, intervenant, support ...) ou 100 % du coût hors temps de travail (location salle, intervenant, support ...) pour la journée signature, plafonné dans tous les cas à 4000 € d'aide par journée.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ journée signature : 4 000 €</li> <li>⇒ journées filière : 16 000 €</li> <li>⇒ outil de communication du CAP+ supports de communication journée signature : 4 000 €</li> </ul> <p><b>Enveloppe régionale : 56 000 €</b></p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Les producteurs peuvent être aidés financièrement par DEVUP lors de leur participation à des salons.

<b>Projet Filière Arboriculture 2016-2020</b>	
<b>Axe 3 : « Entretenir une dynamique de filière »</b>	
<b>Action 3.1 : « Piloter le projet de filière »</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	Permettre à la CRA CVL de coordonner le programme d'actions régional fruits arrêté pour décliner la politique du CAP'Filière Arboriculture.
<b>2. Objectifs action</b>	Coordination et suivi de l'état d'avancement du projet
<b>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	La mise en œuvre du projet de CAP'Filière nécessite un travail d'animation qui devra être confié à une personne chargée de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- superviser et coordonner l'ensemble du programme d'actions</li> <li>- négocier les actions avec les organismes impliqués et les financeurs</li> <li>- préparer les arbitrages à soumettre aux responsables professionnels</li> <li>- informer sur le projet et son avancement</li> <li>- recueillir les besoins et répondre aux sollicitations individuelles des différents acteurs</li> <li>- évaluer les actions et si nécessaire faire évoluer certaines actions (notamment à l'occasion du bilan à mi-parcours)</li> <li>- animer le comité de filière (convocation, compte-rendu, logistique, etc.)</li> </ul>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	CRA-CVL
<b>5. Indicateurs de résultat et indicateurs de suivi</b>	Bonne connaissance de l'évolution du projet par les acteurs et coordination harmonieuse de l'ensemble du projet  Nombre de communications sur le projet et son avancement Nombre de réunions de travail
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2016-2020
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRA-CVL
<b>8. Partenariat</b>	Filière
<b>9. Coût</b>	Animation générale : 35 jrs par an, soit 140 jours x 550 €/j = <b>77 000 € maximum</b>
<b>10. Aide régionale sollicitée</b>	Dans le cadre de la convention Région – CRA-CVL
<b>11. Participation autres financeurs</b>	

ACTIONS - CAP ARBO	Coût Initial 4 ans (€)	Subvention Région Centre-Val de Loire et FEADER	dont estimation FEADER	Coût révisé (€)	Enveloppe TOTALE après révision	dont estimation FEADER
<b>AXE 1 : RENDRE LA FILIERE PLUS COMPETITIVE AFIN DE PERENNISER LES ENTREPRISES</b>						
A1.1- Définir un positionnement stratégique selon les marchés	46 300 €	20 000 €		0 €	0 €	
A1.2- Définir les besoins et organiser la réponse pour l'approvisionnement local de toute structure	148 600 €	24 250 €		148 600 €	0 €	
A1.3- Accompagner les entreprises à l'export	10 000 €	5 000 €		20 000 €	10 000 €	
A1.4- Accompagner un groupe de producteurs dans une démarche de diversification en vue de structurer une filière	73 000 €	18 250 €		73 000 €	36 500 €	
A1.5- Accompagner les producteurs bios dans la structuration de leur filière	66 000 €	3 000 €		66 000 €	3 000 €	
A1.6- Favoriser l'évolution des pratiques grâce à l'expérimentation	8 804 200 €	750 000 €		8 804 200 €	750 000 €	
Action 1.7- Transfert des compétences acquises	124 000 €	100 000 €	80 000 €	124 000 €	100 000 €	80 000 €
A1.8- Accompagner la plantation et/ou la rénovation variétale	6 822 000 €	230 000 €		6 822 000 €	230 000 €	
A1.9- Accompagner la protection des vergers	4 500 000	200 000	80 000 €	4 500 000 €	200 000 €	80 000 €
A1.10- Maintenir des outils de production performants	800 000 €	80 000 €	35 000 €	800 000 €	80 000 €	35 000 €
A1.11- Consolider les supports d'expérimentation pour développer la capacité d'innover	500 000 €	200 000 €	100 000 €	500 000 €	200 000 €	100 000 €
A1.12- Développer les partenariats de la Morinière et améliorer les dispositifs de diffusion et d'échanges d'informations	64 500 €	0 €		64 500 €	0 €	
A1.13 - Intégrer le changement climatique dans les décisions des chefs d'entreprises				22 000 €	8 250 €	
<b>TOTAL AXE 1</b>	<b>21 958 600 €</b>	<b>1 630 500 €</b>	<b>295 000 €</b>	<b>21 944 300 €</b>	<b>1 617 750 €</b>	<b>295 000 €</b>
<b>AXE 2 : RENDRE LA FILIERE PLUS ATTRACTIVE POUR RENOUVELER LES GENERATIONS</b>						
A2.1- Faciliter la reprise des entreprises et le renouvellement des générations	20 000 €	0 €		39 250 €	9 625 €	
A2.2- Adapter les formations aux besoins des entreprises	9 900 €	0 €		9 900 €	0 €	
A2.3- Améliorer les conditions de travail , répondre aux impératifs sanitaires et sociaux et réduire la pénibilité	4 500 €	0 €		4 500 €	0 €	
A2.4- Les actions de communication sur la filière	221 000 €	56 000 €		221 000 €	56 000 €	
<b>TOTAL AXE 2</b>	<b>255 400 €</b>	<b>56 000 €</b>		<b>274 650 €</b>	<b>65 625 €</b>	
<b>AXE 3 : ENTRETIEN D'UNE DYNAMIQUE DE FILIERE</b>						
A3.1- Piloter le projet de filière	77 000 €			77 000 €		
<b>TOTAL AXE 3</b>	<b>77 000 €</b>	<b>0 €</b>		<b>77 000 €</b>	<b>0 €</b>	
<b>TOTAL CAP FILIERE ARBORICULTURE</b>	<b>22 291 000 €</b>	<b>1 686 500 €</b>	<b>295 000 €</b>	<b>22 295 950 €</b>	<b>1 683 375 €</b>	<b>295 000 €</b>